



Intrum justitia veut me rendre malade avec une sante deja fragile

Par **SISI123**, le **25/06/2012** à **16:49**

Bonjour,
FIRST SORRY FOR MY BAD FRENCH LEVEL

DANS LES ANNEES 1993 ET 1995 FIN 1996 J AVAIS UN CREDIT AVEC FINAREF DANS
JE REGLER MES MENSUALITES SANS PRO EN 1997 JE PASSE EN INTERDIT
BANCAIRE SUITE A DES IMPAPES FICP ET PARTOUT AFFICHAGE....JE SUIS RESTE
DANS MON ANCIEN STUDIO FIN 1999 AUCUN COURRIER RIEN. JE PART VIVRE DANS
LE 93 DE FIN 1999 A 2010 SANS AUCUN COURRIER. INTERDICTION BANQUE DE
FRANCE EN 1997

EN 2008 JECONSULTE LA BANQUE DE FRANCE JE TROUVRE SUR MON DOSSIER
INTERDICTION JUDICIERE NEANT

AVEC UN BOULOT DE GARDE ENFANTS PAS TROP STABLE
EN 2010 JE PART VIVRE DANS LE 91 HIER JE RECOIS UN COURRIER
MISE EN DEMEURE DE PAYER LA SOMME DE 3000EUROS LA DETTE UNIQUEMENT
2190 EUROS

JE SUIS SANS TRAVAILLE DEPUIS DECEMBRE J ETAIS EN AUTOENTREPRENEUR
PENDANT UN ANS AVEC UN PETIT SALAIRE PAS PLUS DE 1200 EUROS PAR MOIS
JE SUIS SAND ARGENT DEPUIS JANVIER 2012 JECHERCHE DU TRAVAIL MAIS LA
CHANCE EST ABSENTE
J AI TRES PEUR SI IL FRAPPE A MA PORTE

LEUR COURRIER EST TRES SIMPLE TIMBRE UNIQUEMENT
JE N EST PAS DE VOITURE PEUVENT IRL ME FAIRE DU MAL OU ME RENDRE MALADE

SVP VOTRE AIDE JE SUIS SINCEREMENT MALADE AVEC DEJA 4 LOURDE
OPERATIONS DANS LE PASSE
MERCI
EST CE JE DOIS REPONDRE OU NON

Par **pat76**, le **26/06/2012** à **19:49**

Bonjour

(Evitez d'écrire en lettres majuscules, merci).

Si la dette qui est un crédit à la consommation à plus de deux ans et qu'il n'y a jamais eu d'action en justice d'engagée par le créancier depuis moins de deux ans, qu'il n'y a aucun jugement ou d'ordonnance portant injonction de payer, votre dette est forclosée.

Vous avez reçu une lettre simple d'Intrum Justicia, donc, vous n'avez rien reçu.

Surtout pas de panique inutile, même si vous recevez des lettres de menace de saisies de vos biens ou de vos revenus, tout cela n'arrivera pas sans qu'il y ait un titre exécutoire.

Alors, vous ne répondez surtout pas à ce courrier qui n'a aucune valeur juridique puisqu'aucune preuve de son envoi par Intrum Justicia et aucune preuve que vous l'avez reçu.

N'hésitez pas à revenir sur le forum dès que vous recevrez un nouveau courrier ou un appel téléphonique.

Mais, je vous le répète, inutile de vous rendre malade car Intrum Justicia ne peut rien contre vous sans titre exécutoire et pour en avoir un elle devra agir en justice ce qui vous permettra d'invoquer la forclusion de la dette.

Il n'y aura pas d'action en justice...